



FMEP
ZMLP

Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel
de l'Etat du Valais

Zentralverband der Magistraten,
der Lehrerschaft und des Personals
des Staates Wallis

GRAND CONSEIL INFORMATION

CONTACT

027 323 40 43
stephane.pont@fmep.ch
www.fmep.ch



RESUME DE LA SESSION DE NOVEMBRE 2025

Débat d'entrée en matière sur le budget 2026

Le Grand Conseil valaisan a entamé lundi 10 novembre ses 1^{res} discussions sur le budget 2026 de l'État du Valais. Le projet présenté par le Conseil d'État prévoit un volume total de **4,77 milliards de francs**, soit une progression de 4,7 % par rapport à 2025, et affiche un **quasi-équilibre financier** avec un excédent de **100'000 francs** au compte de résultat.

Pour atteindre cet équilibre, le gouvernement prévoit de recourir à **126,5 millions de francs de réserves**, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, à hauteur de **529 millions de francs**. Le budget inclut également la création de **96 postes supplémentaires** (dont 21 pour l'administration, 22 pour les autorités, 10 au fonds FIGI et 43 autofinancés) afin de répondre aux besoins croissants dans plusieurs secteurs de l'administration. **De plus et c'est à relever, un renchérissement de 0.6% a été inscrit au budget 2026.**

Les positions des groupes politiques sont restées contrastées : **Certains dénoncent** une politique qui « vit au-dessus de ses moyens » et appelle à un État plus efficient. **D'autres s'inquiètent** de la réduction continue des réserves et de la soutenabilité à long terme des finances cantonales ou plaident pour une meilleure priorisation des dépenses, notamment pour les infrastructures routières. **D'autres encore demandent** un renforcement des moyens pour les politiques sociales et salariales, tout en soutenant une fiscalité équitable. **Enfin les derniers défendent** des investissements supplémentaires en matière de climat, de prévention et de pastoralisme, pour environ **1,45 million de francs**. Les discussions de détail sur les **170 amendements** déposés se dérouleront lors de la session de décembre. Le vote final est prévu pour le 19 décembre 2025.

Le Conseil d'État souligne que ce budget 2026 respecte **le double frein à l'endettement**, tout en cherchant à concilier équilibre financier, efficience administrative et maintien de la qualité des prestations publiques.

La FMEP salue les propositions du budget 2026 qui prévoit 0,6% de renchérissement et 53 nouveaux postes (21 pour l'administration, 22 pour les autorités et 10 pour FIGI). Avec une augmentation constante de la population, les besoins et demandes sont de plus en plus importants, alors que le personnel, lui, reste stable, menant à des situations de santé et de stress au travail toujours plus élevées et compliquées à gérer. Ce budget est plus équilibré que les précédents résultant notamment d'une réévaluation de l'impôt sur les personnes physiques, morales et des gains immobiliers. La FMEP demande ce rééquilibrage entre budgets et comptes depuis plusieurs années et félicite le Conseil d'Etat pour ce réajustement.

Modification de la loi sur la police cantonale

Dès l'an prochain et sauf contretemps, les membres de la police cantonale valaisanne porteront occasionnellement une petite caméra sur la poitrine. Le Grand Conseil a inscrit l'usage de ce nouvel outil dans la loi qui régit la police cantonale. Sur le fond, l'ensemble des forces politiques adhère à l'introduction des « bodycams » afin de permettre une désescalade des conflits et une simplification dans l'identification des auteurs d'infractions. Les règles d'utilisation seront définies dans une ordonnance du Conseil d'Etat.

Même si la FMEP comprend la nécessité d'équiper les corps de polices d'un tel outil. Cela reste un dossier sensible et délicat à mettre en œuvre, car il touche au respect de la sphère privée. La FMEP veillera à ce que les dérives qui pourraient aller à l'encontre des objectifs fixés soient évitées.

Hôpital du Valais – Cautionnement de 294 millions

Le Grand Conseil a accepté majoritairement un cautionnement-cadre de 294 millions supplémentaires en faveur de l'Hôpital du Valais. Ce nouveau cautionnement sert surtout à faire face aux surcoûts des chantiers des hôpitaux de Sion et de Brigue et à des mesures urgentes à Malévoz. Il est rappelé qu'un cautionnement n'est pas de l'argent versé à l'Hôpital du Valais, l'Etat se porte simplement garant.

La FMEP comprend cette nouvelle demande de cautionnement pour garantir une stabilité financière car l'Hôpital du Valais ne parviendra pas à financer lui-même tous les investissements nécessaires ces prochaines années. On peut regretter le temps perdu, car les besoins dans le domaine hospitalier sont connus depuis bien longtemps. La santé touche tout le monde et il serait impensable aujourd'hui de stopper en cours de route la construction des projets hospitaliers, tout comme des mesures urgentes nécessaires dans le domaine de la psychiatrie à Malévoz.

Publication d'un registre des intérêts pour les cadres supérieurs de l'administration

Le Grand Conseil a accepté une motion exigeant la publication d'un registre des intérêts pour les cadres de l'administration. Cette motion demande qu'un registre soit diffusé publiquement concernant les intérêts des chefs de service et de leurs adjoints, comme c'est déjà le cas pour les élus à tous les niveaux. Selon les motionnaires, « Les chefs de service et leurs adjoints dirigent des départements, attribuent des mandats, préparent des décisions politiques, négocient avec des partenaires, des communes et des entreprises. Ils ont du pouvoir qui doit être contrôlé, non pas par défiance, mais pour rendre la confiance visible ».

La FMEP s'inquiète du contenu de cette motion. En effet les mandats privés des cadres supérieurs sont déjà enregistrés, mais pas rendus publics, car ils relèvent de la sphère privée des collaborateurs. De plus il existe un règlement sur les incompatibilités pour les employés de l'Etat qui fixe de nombreux

garde-fous. Il faut différencier, les mandats politiques, du cadre professionnel car les intérêts ne sont pas les mêmes. En effet pour les élus, leur fonction les amène à traiter des sujets variés au Parlement. La FMEP considère donc cette mesure comme inutile car les outils déjà en place démontrent l'exemplarité des cadres supérieurs, responsable de la bonne gestion de l'argent public. Enfin si la publication d'un registre des intérêts pour les cadres de l'administration devait voir le jour alors par équité de traitement un tel registre devrait également concerner la magistrature, la justice, la police et le secteur paraétatique (institutions, Hôpital VS, etc.).

En résumé

Gestion des APEA

Le Grand Conseil demande au gouvernement de renforcer les équipes des APEA (autorité de protection de l'enfance et de l'adulte), notamment en créant de nouveaux postes, car la hausse des cas est importante et nécessite d'y apporter des solutions adéquates. En effet, pour avoir une audience auprès de l'APEA, il faut patienter aujourd'hui plusieurs mois.

La FMEP approuve le besoin en personnel supplémentaire pour répondre à la demande dans le domaine des APEA. Elle souligne également que des besoins en EPT sont aussi nécessaires dans d'autres secteurs de l'Etat du Valais afin de répondre aux attentes de la population valaisanne et réduire le stress des collaboratrices et collaborateurs.

Aides aux logements assistés

Le Grand Conseil a accepté de soutenir davantage les logements assistés pour faire face au vieillissement de la population. Cette solution permet de rester plus longtemps autonome, de préserver sa qualité de vie et de réduire les coûts engendrés pour les besoins des personnes âgées.

Comme les membres de la FMEP seront, un jour, confrontés, voir directement touché par cette problématique, la FMEP soutient la décision prise par le Grand Conseil. En effet selon les statistiques la population devient de plus en plus âgée. Il est donc nécessaire de trouver des solutions, à moyen et long terme, pour répondre à l'attente de nos ainés.

Sion, le 26.11.2025

Stéphane Pont - Secrétaire général